

Blois, le 12 décembre 2015

Les Prud'hommes de Montargis condamnent ICT.

Le 11 décembre à 14 heures, le Conseil des Prud'hommes de Montargis a fait connaître sa décision concernant le différend qui opposait 5 salariés, adhérents à la CFDT et l'entreprise ICT (Industrie Cartarie Tronchetti) située à Pannes, dans le Loiret, fabricant de papier toilette et de papier absorbant.

Après plus d'un an d'attente, les salariés ont enfin eu gain de cause. Ils n'avaient pas commis de faute lors du conflit de juin 2014 sur les salaires.

La Direction n'avait donc aucune raison (légitime) de s'en prendre à eux et de les licencier.

Même si le montant des indemnités qui leur a été accordé est très en dessous de la souffrance et du préjudice qu'ils ont subi, les 5 adhérents CFDT sont satisfaits d'être reconnus innocents des faits qui leur étaient reprochés.

Reste à voir, maintenant quelle va être le comportement de la direction italienne et française. Va-t-elle assumer ses responsabilités ou fuir en faisant appel de la décision.

La CFDT veut croire qu'ICT a enfin compris qu'ici on n'est pas en Calabre mais dans le Montargois, que l'on ne s'applique pas la Loi que quand elle nous arrange et que la vengeance n'est pas une composante acceptable de la vie sociale d'un entreprise.

A ICT de démontrer maintenant à ces 5 personnes privées d'emploi de façon injuste et jetés dans la précarité comme des malpropres qu'elle a compris, qu'elle accepte la décision de la justice et qu'elle est prête à passer à autre chose.

Nous saurons dans les semaines qui viennent ...

A suivre ...

Contacts : Bruno CARRARO

Secrétaire Général du Syndicat CFDT

07 50 95 60 48